

Bureau de la Réglementation,
des Titres et des Elections
Affaire suivie par : J.L.
Tél. : 04.88.17.84.84
Courriel : josiane.leveque@vaucluse.gouv.fr

ARRETE

DCL – BRTE – 2021 N° 094

**ETABLISSANT LA LISTE DES SUPPORTS HABILITES A DIFFUSER DES ANNONCES
JUDICIAIRES ET LEGALES POUR L'ANNEE 2022
DANS LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**Le Préfet de Vaucluse
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales,
Vu le décret du 09 mai 2018 nommant Monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de Vaucluse,
VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales,
VU l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales,
VU les demandes et engagements souscrits par les journaux et services de presse en ligne,
VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2020 établissant la liste des journaux habilités à publier des annonces judiciaires et légales pour l'année 2021 dans l'ensemble du département,
VU l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Christian GUYARD, Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse,
SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse ;

ARRETE :

Article 1er : Les journaux ci-après désignés sont habilités à publier des annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans l'ensemble du département :

- LA PROVENCE SA – Edition du Vaucluse - 248, Avenue Roger Salengro - 13015 MARSEILLE
Tél. : 04 91 84 45 45

- LA TRIBUNE – 33 Avenue du Général de Gaulle – 26200 MONTEILIMAR
Tél. : 04 75 00 84 00

- TPBM / SEMAINE PROVENCE – « LES PUBLICATIONS COMMERCIALES » -
32, Cours Pierre Puget – C.S. 20095 - 13281 MARSEILLE CEDEX 06 – Tél. : 04 91 13 66 00

- VAUCLUSE AGRICOLE – Maison de l'Agriculture – Site AGROPARC
T.S.A. 58450 - 84912 AVIGNON CEDEX 9 - Tél. : 04 32 70 71 95

- VAUCLUSE HEBDO - 570, Chemin des Férons - C.S. 70103
84918 AVIGNON CEDEX 9 - Tél. : 04 90 80 66 33

- VAUCLUSE MATIN - « LE DAUPHINE LIBERE »
650, route de Valence – 38113 VEUREY VOROIZE - Tél. : 04 76 88 71 00

Article 2 : Les services de presse en ligne ci-après désignés sont habilités à diffuser des annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans l'ensemble du département :

- LA PROVENCE - La Provence.com

- LE DAUPHINE LIBERE - ledauphine.com

- L' ECHO DU MARDI – Les Petites Affiches de Vaucluse - echodumardi.com

- TPBM – LES PUBLICATIONS COMMERCIALES - www.tpbm-presse.com

- VAUCLUSE AGRICOLE - www.vaucluse-agricole.com

- GROUPE MONITEUR - Le Moniteur.fr

- MIDI LIBRE - midilibre.fr

- 20 MINUTES FRANCE SAS - 20Minutes.fr

- PUBLI HEBDOS SAS - actu.fr

Article 3 : La publication des annonces judiciaires et légales ne peut avoir lieu que dans l'édition régulière des journaux à l'exclusion de toute édition, tirage ou supplément spécial contenant seule l'insertion de ces annonces.

Le choix du journal appartient aux parties. Toutefois, conformément à l'article 796 du code de la procédure civile, toutes les annonces judiciaires relatives à la même affaire seront insérées dans le journal ayant publié la première insertion.

Article 4 : En vue d'assurer le contrôle des dispositions qui précèdent, les journaux figurant à l'article 1 sont tenus de déposer à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité) un exemplaire de chaque numéro portant insertion d'annonces judiciaires et légales. Un dépôt identique devra être effectué au parquet le même jour de la parution du journal.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse, Madame et Monsieur les sous-préfets d'APT et de CARPENTRAS, le directeur départemental de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

AVIGNON, le 29 décembre 2021

signé : Bertrand GAUME